RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence de Santé Guadeloupe Saint-Martin Saint-Barthélemy

ZONE DE DISTRIBUTION : VERNOU (BAIE MAHAULT ET PETIT BOURG)

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : VERNOU (SCT PRISE D'EAU). L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement avant d'être distribuée.

Votre réseau alimente de façon permanente 17935 personnes sur 2 communes (BAIE-MAHAULT, PETIT-BOURG). Le responsable des installations est : « SMGEAG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SMGEAG » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **45**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Très bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **0,0725 mg/L**
Valeur maxi : **0,87 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **50**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **45**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **1,4 NFU**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

ALUMINIUM — Dépassements ponctuels de la référence de qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **37**
Valeur moyenne : **79,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **213 microgramme/L**

ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE — L'eau est agressive

Evaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **4**
Valeur maxi : **4**

Édité le **29/04/2025**

UDI **971000015**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy - Rue des archives - Bisdary, 97113 Gourbeyre
https://www.guadeloupe.ars.sante.fr 05 90 80 94 94 ars971-edch@ars.sante.fr